

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20240403-D_2024_030-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

Sommaire

Introduction.....	4
I. Présentation par politique publique	5
II. Dépenses de fonctionnement	7
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	8
2. Charges de personnel (chapitre 012)	8
3. Atténuations de produits (chapitre 014).....	9
4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	11
5. Charges financières (chapitre 66).....	11
6. Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	11
7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	11
8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	12
9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	12
III. Recettes de fonctionnement.....	13
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	14
2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)	15
3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74).....	16
4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	16
5. Atténuations de charges (chapitre 013).....	17
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	17
7. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	17
IV. Dépenses d'investissement.....	18
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	19
2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	19
3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	19
4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)	20
5. Emprunts et dettes (chapitre 16)	20
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	20
7. Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	20
V. Recettes d'investissement.....	21
1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10).....	22

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068).....	22
3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13).....	22
4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	22
5. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	22
6. Autres immobilisations financières (chapitre 27)	23
7. Produits des cessions (chapitre 024).....	23
8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	23
9. Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	23
10. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	23

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 5 février 2024. A cette occasion, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2024 ont été débattues.

Pour sa part, le rapport de présentation du budget primitif 2024 indique précisément les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par rapport à l'exercice précédent.

Le BP 2024 intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent, ainsi que les reports d'investissement de 2023 à 2024.

L'équilibre du BP 2024 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	147 895 554,04	147 895 554,04
Investissement	74 045 182,79	74 045 182,79
TOTAL	221 940 736,83	221 940 736,83

La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2024 est de 36 294 000 €, soit 128 €/habitant.

I. Présentation par politique publique

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique publique :

	Fonctionnement (hors RH) (en K€)	Dépenses de personnel (en K€)	Investissement (hors report) (en K€)	TOTAL (en K€)	en %
Centres aquatiques	5 581	5 712	10 442	21 735	21,68%
Eclairage public	5 167	194	9 545	14 906	14,87%
Transports	4 865	221	3 683	8 769	8,75%
Environnement et espaces verts (dont GEMAPI)	6 345	357	1 550	8 252	8,23%
Voiries et réseaux	1 131	94	5 234	6 459	6,44%
Lecture publique	1 206	3 948	1 157	6 311	6,29%
Vidéo protection	940	1 827	2 799	5 566	5,55%
Assainissement (Eaux pluviales)	5 338	0	0	5 338	5,32%
Aménagement du territoire	269	241	2 020	2 530	2,52%
Police mutualisée	239	2 099	92	2 430	2,42%
Parkings	541	0	1 756	2 297	2,29%
Developpement économique	800	374	300	1 474	1,47%
AAGDV	519	466	182	1 167	1,16%
Habitat	210	168	150	528	0,53%
Politique de la ville	295	148	0	443	0,44%
Communication	267	156	0	423	0,42%
Santé	179	55	0	234	0,23%
Tourisme	106	43	10	159	0,16%
Autres	2 962	5 042	3 233	11 237	11,21%
TOTAL	36 960	21 145	42 153	100 258	100%

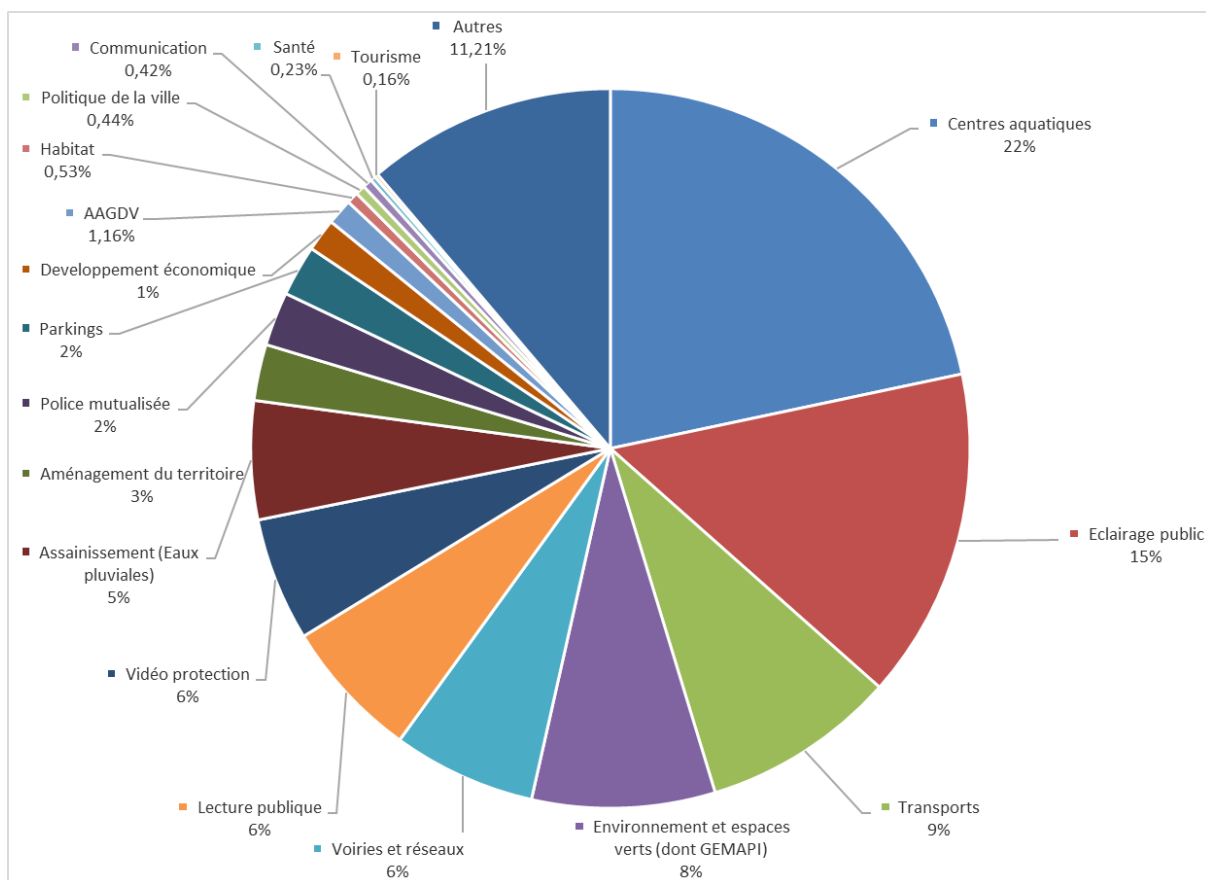
Les dépenses de fonctionnement (hors RH) prennent en compte les chapitres budgétaires 011 (charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipements, soit les chapitres budgétaires 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

Les principales dépenses prises en compte dans « Autres » sont les suivantes :

- Fonctionnement (hors RH) : les indemnités d'élus, les subventions versées aux budgets annexes et les frais divers liés aux bâtiments administratifs (maintenance, nettoyage, assurance, frais informatiques, ...).
- Dépenses de personnel : les services ressources, la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.
- Les investissements (hors reports) : les fonds de concours versés aux communes, les investissements informatiques et les investissements liés aux bâtiments administratifs (dont les études pour le futur siège).

Répartition des dépenses par politique publique

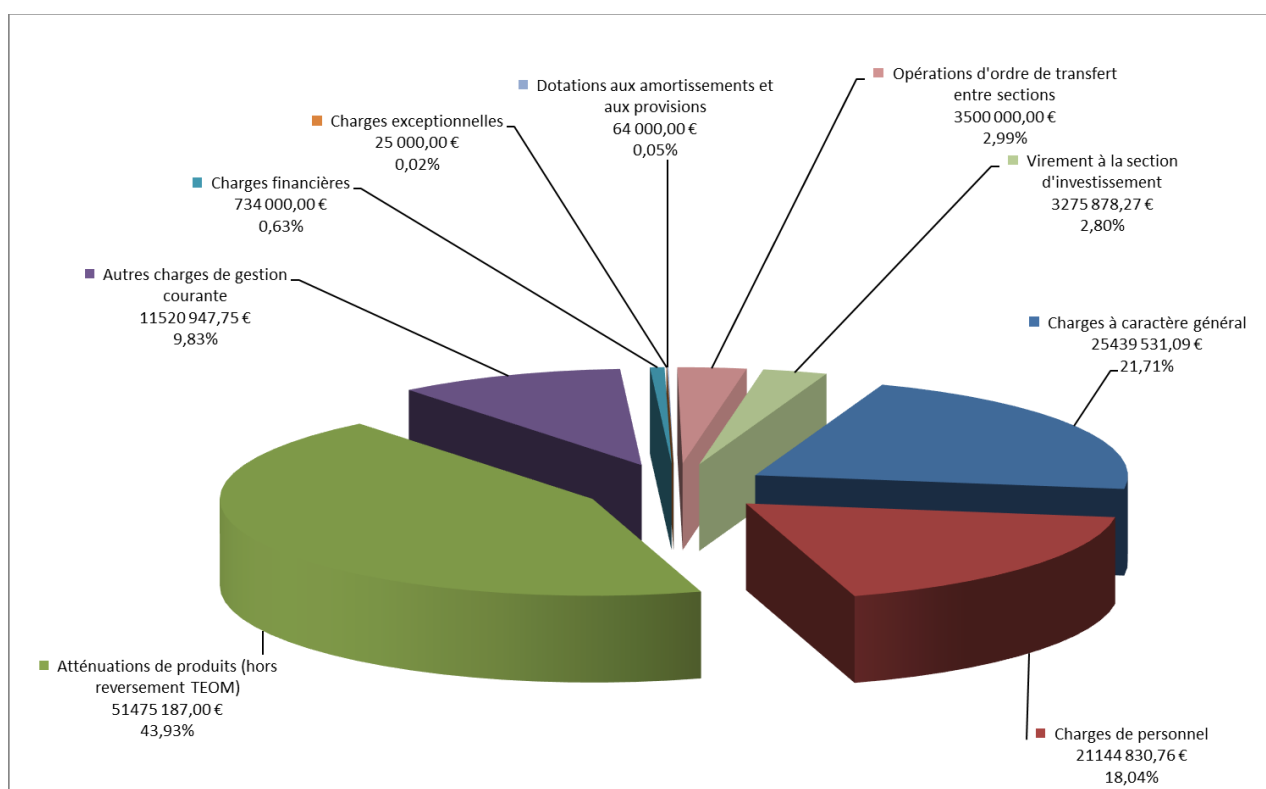


II. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	22 362 638,02 €	25 439 531,09 €	13,76%	17,20%
012	Charges de personnel	18 975 744,21 €	21 144 830,76 €	11,43%	14,30%
014	Atténuations de produits (hors reversement TEOM)	52 893 371,00 €	51 475 187,00 €	-2,68%	34,81%
65	Autres charges de gestion courante	10 879 115,90 €	11 520 947,75 €	5,90%	7,79%
66	Charges financières	701 000,00 €	734 000,00 €	4,71%	0,50%
67	Charges exceptionnelles	24 400,00 €	25 000,00 €	2,46%	0,02%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €	64 000,00 €	540,00%	0,04%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 300 000,00 €	3 500 000,00 €	6,06%	2,37%
023	Virement à la section d'investissement	14 032 494,57 €	3 275 878,27 €	-76,66%	2,21%
TOTAL (hors reversement de la TEOM/GEMAPI et subventions aux budgets annexes)		123 178 763,70 €	117 179 374,87 €	-4,87%	79,23%
Versement subvention équilibre au budget annexe		533 133,85 €	716 179,17 €	34,33%	0,48%
Reversement de la TEOM aux syndicats		29 000 000,00 €	30 000 000,00 €	3,45%	20,28%
TOTAL (avec le reversement de la TEOM)		152 711 897,55 €	147 895 554,04 €	-3,15%	100,00%

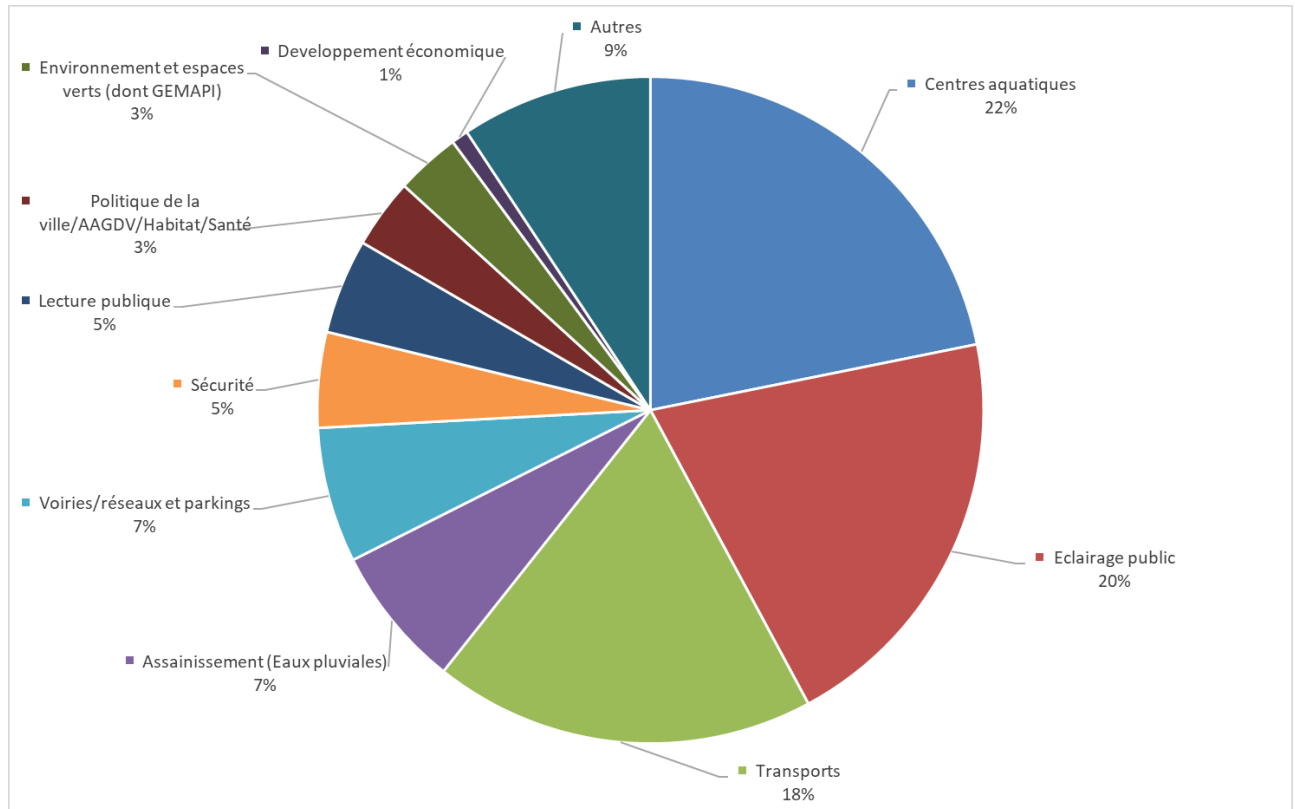
Répartition des dépenses de fonctionnement (hors reversement TEOM)



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2024 sont de 25 440 K€.

Répartition des charges à caractère général



2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2024 sont de 21 145 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le sport et la jeunesse (5 712 K€),
- b) La lecture publique (3 948 K€),
- c) La sécurité (3 926 K€),
- d) Les services techniques (785 K€),
- e) L'aménagement, le transport et l'environnement (610 K€),
- f) Les aires d'accueil des gens du voyage (466 K€),
- g) Le développement économique (374 K€),
- h) La politique de la ville, l'habitat et la santé (371 K€),
- i) Autres (4 953 K€).

3. Atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits inscrites au BP 2024 sont de 81 475 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les Attributions de compensation prévisionnelles (37 034 K€)

	Attributions de compensation définitives 2023	Attributions de compensation prévisionnelles 2024
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	1 346 234 €	773 660 €
Ermont	1 893 053 €	1 159 197 €
Franconville	5 632 751 €	5 632 751 €
Frépillon	170 806 €	120 950 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €	5 701 070 €
TOTAL	38 390 440 €	37 034 154 €

Le conseil communautaire délibérera courant 2024 sur les attributions de compensation définitives.

- b) Le reversement de la TEOM aux syndicats (30 000 K€). Un ajustement est à prévoir en fonction des demandes de contribution des syndicats d'ordures ménagères,
- c) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (9 705 K€),

d) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (4 671 K€)

Les critères de répartition de la DSC sont les suivants :

- La population : 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant : 25,00 %,
- Le revenu par habitant : 25,00 %,
- Les logements sociaux : 17,50 %,
- Le dynamisme des recettes : 2,50 %.

Montant de la DSC par commune :

	Population			Potentiel Financier par habitant			Logements sociaux			Revenu imposable par habitant			Dynamisme des recettes			Montant de la DSC 2024
Beauchamp	9 035	3,14%	43 981 €	1 666,71 €	51,15%	18 747 €	534	2,18%	17 827 €	20 762,76 €	83,05%	30 442 €	1 488 287 €	6,21%	7 246 €	118 243 €
Bessancourt	7 974	2,77%	38 816 €	924,03 €	117,48%	38 001 €	837	3,42%	27 944 €	18 255,51 €	97,18%	31 419 €	488 555 €	2,04%	2 379 €	138 559 €
Cormeilles-en-Parisis	26 498	9,20%	128 989 €	1 120,70 €	99,91%	107 399 €	1 732	7,07%	57 825 €	20 389,27 €	85,16%	91 271 €	3 258 684 €	13,59%	15 866 €	401 350 €
Eaubonne	25 900	9,00%	126 078 €	1 147,06 €	97,56%	102 502 €	2 100	8,58%	70 111 €	18 781,80 €	94,21%	98 997 €	2 025 840 €	8,45%	9 864 €	407 552 €
Ermont	29 621	10,29%	144 192 €	1 095,83 €	102,14%	122 726 €	4 126	16,85%	137 751 €	17 720,18 €	100,19%	120 271 €	2 866 554 €	11,95%	13 957 €	538 897 €
Franconville	37 694	13,09%	183 490 €	1 088,72 €	102,77%	157 145 €	3 092	12,63%	103 230 €	16 054,05 €	109,58%	167 447 €	2 411 919 €	10,06%	11 744 €	623 056 €
Frépillon	3 401	1,18%	16 556 €	962,52 €	114,04%	15 734 €	181	0,74%	6 043 €	19 191,78 €	91,90%	12 705 €	658 065 €	2,74%	3 204 €	54 242 €
La Frette-sur-Seine	4 731	1,64%	23 030 €	1 010,90 €	109,72%	21 057 €	125	0,51%	4 173 €	23 468,35 €	67,82%	13 015 €	294 464 €	1,23%	1 434 €	62 709 €
Herblay-sur-Seine	32 038	11,13%	155 957 €	1 173,88 €	95,17%	123 681 €	2 162	8,83%	72 181 €	17 916,50 €	99,09%	129 108 €	3 093 389 €	12,90%	15 062 €	495 989 €
Montigny-Lès-Cormeilles	22 388	7,78%	108 982 €	982,55 €	112,25%	101 946 €	2 423	9,90%	80 894 €	13 135,11 €	126,02%	114 559 €	1 889 615 €	7,88%	9 201 €	415 582 €
Le Plessis-Bouchard	8 543	2,97%	41 586 €	1 081,63 €	103,40%	35 835 €	290	1,18%	9 682 €	20 010,78 €	87,29%	30 326 €	826 601 €	3,45%	4 025 €	121 454 €
Pierrelaye	9 816	3,41%	47 783 €	1 113,49 €	100,56%	40 042 €	968	3,95%	32 318 €	13 635,97 €	123,20%	49 066 €	1 794 142 €	7,48%	8 736 €	177 945 €
Saint-Leu-La-Forêt	16 310	5,67%	79 395 €	1 080,35 €	103,52%	68 490 €	960	3,92%	32 051 €	21 121,62 €	81,03%	53 642 €	1 101 226 €	4,59%	5 362 €	238 940 €
Sannois	26 993	9,38%	131 398 €	1 084,52 €	103,15%	112 943 €	2 885	11,78%	96 319 €	17 160,16 €	103,35%	113 212 €	577 558 €	2,41%	2 813 €	456 685 €
Taverny	26 925	9,35%	131 067 €	1 198,90 €	92,93%	101 502 €	2 069	8,45%	69 076 €	17 241,54 €	102,89%	112 270 €	1 208 532 €	5,04%	5 882 €	419 797 €
TOTAL	287 867	100%	1 401 300 €			1 167 750 €	24 484	100,00%	817 425 €			1 167 750 €	23 983 431 €	100,00%	116 775 €	4 671 000 €

Source d'information : fiche de calcul DGF 2023.

Potentiel financier par habitant moyen sur le territoire : 1 119,74 €. Le revenu moyen par habitant de l'EPCI est de 17 754,24 €.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2024 sont de 12 237 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (4 840 K€).
- b) Les contributions aux Syndicats d'Assainissement (3 581 K€).
- c) Les indemnités et cotisations des élus (986 K€).
- d) La subvention d'équilibre au budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne (716 K€).
- e) Les participations en matière de développement économique (591 K€) dont :
 - Les missions locales (439 K€),
 - Autres subventions (152 K€).
- f) Les participations en matière d'aménagement, tourisme et de développement durable (721 K€) dont :
 - Le domaine des Buttes du Parisis (434 K€),
 - La plaine de Pierrelaye-Bessancourt (200 K€),
 - Les subventions en matière de tourisme (28 K€),
 - Autres (59 K€).
- g) Les participations en matière de politique de la ville (186 K€).
- h) Les bourses pour les internes de médecine générale (80 K€).

5. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2024 sont de 734 K€ et concernent les intérêts de la dette.

6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2024 sont de 25 K€.

7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 64 K€.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 3 500 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

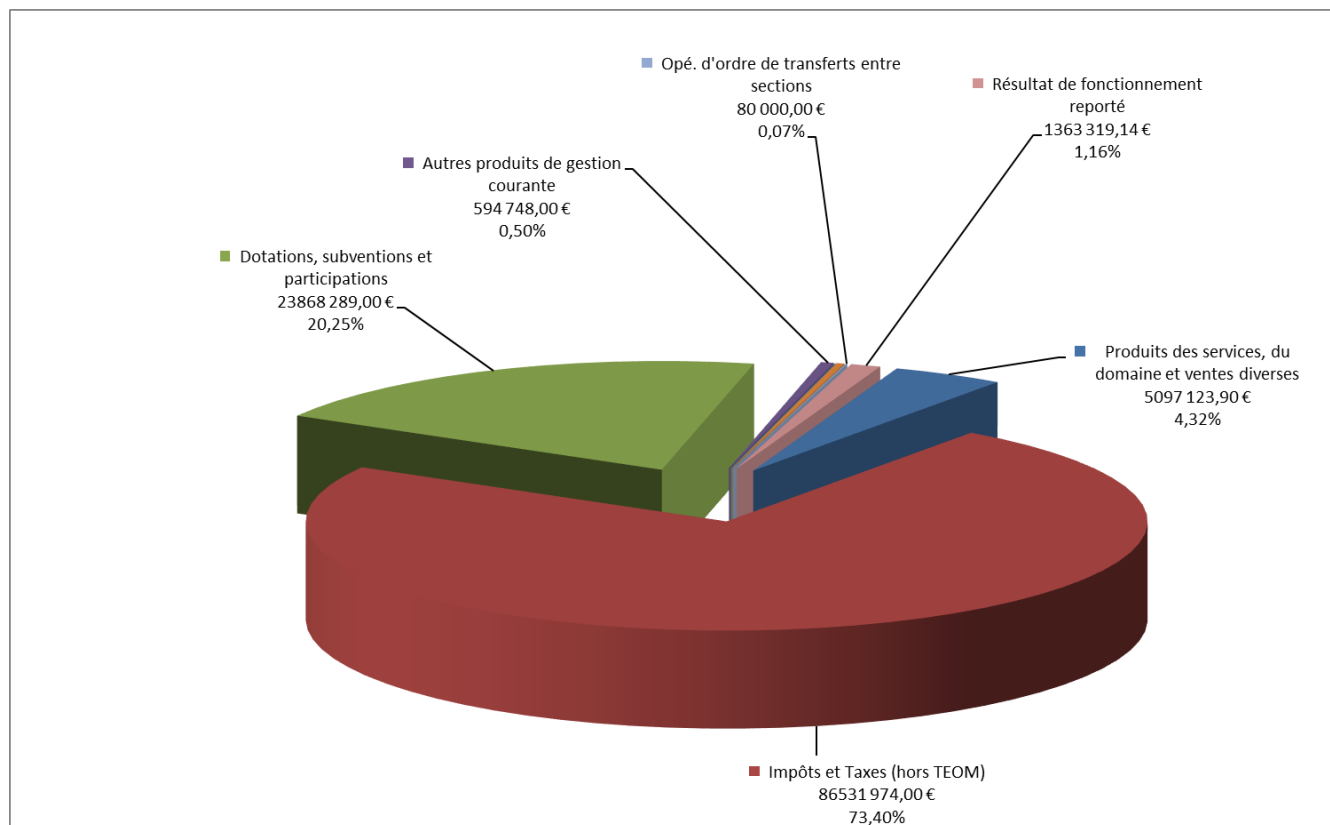
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2024 est de 3 276 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

III. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 416 423,09 €	5 097 123,90 €	49,19%	3,45%
73 et 731	Impôts et Taxes (hors TEOM)	84 275 541,00 €	86 531 974,00 €	2,68%	58,51%
74	Dotations, subventions et participations	24 026 990,00 €	23 868 289,00 €	-0,66%	16,14%
75	Autres produits de gestion courante	642 106,14 €	594 748,00 €	-7,38%	0,40%
76	Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,00%
013	Atténuations de charges	288 500,00 €	360 000,00 €	24,78%	0,24%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	70 000,00 €	80 000,00 €	14,29%	0,05%
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 992 237,32 €	1 363 319,14 €	-87,60%	0,92%
TOTAL hors TEOM		123 711 897,55 €	117 895 554,04 €	-4,70%	79,72%
TEOM		29 000 000,00 €	30 000 000,00 €	3,45%	20,28%
TOTAL avec la TEOM		152 711 897,55 €	147 895 554,04 €	-3,15%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement (hors TEOM)



1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2024 sont de 5 097 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La participation des communes à la mutualisation (1 414 K€) :
 - Les brigades de police (1 124 K€),
 - Le SIG (86 K€),
 - Les dépôts sauvages (77 K€),
 - Les caméras nomades et la vidéo-verbalisation (40 K€),
 - Le pôle agricole (32 K€),
 - Le RGPD (29 K€),
 - La salubrité des logements (12 K€),
 - Les projets informatiques (8 K€),
 - Autres (6 K€).

- b) Les recettes liées aux centres aquatiques (2 871 K€),

- c) Les recettes liées aux gares routières (287 K€),

- d) Les recettes liées aux aires d'accueil des gens du voyage (255 K€),

- e) Les recettes liées aux parkings de Sannois et de Montigny (197 K€),

- f) Les recettes liées aux bibliothèques (65 K€),

- g) Autres (8 K€).

2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Les impôts et taxes inscrits au BP 2024 sont de 116 532 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) (44 577 K€).
- b) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (30 000 K€)

Le vote des taux de la TEOM et le montant de la taxe inscrit au BP 2024 seront ajustés en fonction des besoins de financement communiqués par les syndicats et des bases prévisionnelles 2024.

- c) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la CVAE (12 439 K€).
- d) La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (4 885 K€).

La compétence (GEMAPI) a été transférée par l'Etat aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Dans ce cadre, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe pour financer cette nouvelle compétence.

Le montant de fiscalité appelé par l'agglomération correspond au montant des dépenses prévisionnelles 2024.

- e) Les autres taxes (24 631 K€) se décomposent comme suit :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (18 040 K€),
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) (4 300 K€),
 - L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) (913 K€),
 - La Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire) (885 K€),
 - La taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) (243 K€),
 - La taxe de séjour (150 K€),
 - La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) (40 K€),
 - La taxe sur les friches commerciales (35 K€),
 - Autres (25 K€).

Les taux et décisions concernant les contributions directes sont les suivants :

➤ Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire)
Le taux de TH 2024 est de 6,62 %.

➤ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Le taux de CFE 2024 est de 25,14 %.

➤ Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
La valeur du coefficient de la TASCOM est de 1,05.

➤ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Le taux de TFNB 2024 est de 3,08 %.

Une nouvelle évaluation sera effectuée après la transmission des bases prévisionnelles 2024 par les services fiscaux.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations inscrites au BP 2024 sont de 23 868 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (20 015 K€) dont :
 - La dotation de compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle (11 517 K€),
 - La dotation d'intercommunalité (8 498 K€).

- b) Les allocations compensatrices relatives aux taxes économiques (2 136 K€).

- c) Autres dotations, subventions et participations (1 117 K€) dont :
 - Les aires d'accueil des gens du voyage (306 K€),
 - Le transport (283 K€),
 - L'assainissement (eaux pluviales) (264 K€),
 - La politique de la ville et l'habitat (70 K€),
 - Les parcs et massifs forestiers (49 K€),
 - Autres (145 K€).

- d) Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement (600 K€).

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2024 sont de 595 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Les revenus liés aux ateliers locatifs (474 K€),

- b) Les autres revenus immobiliers (79 K€),

- c) Autres (42 K€).

5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2024 sont de 360 K€ et concernent les remboursements des frais de personnel.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections au BP 2024 sont de 80 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

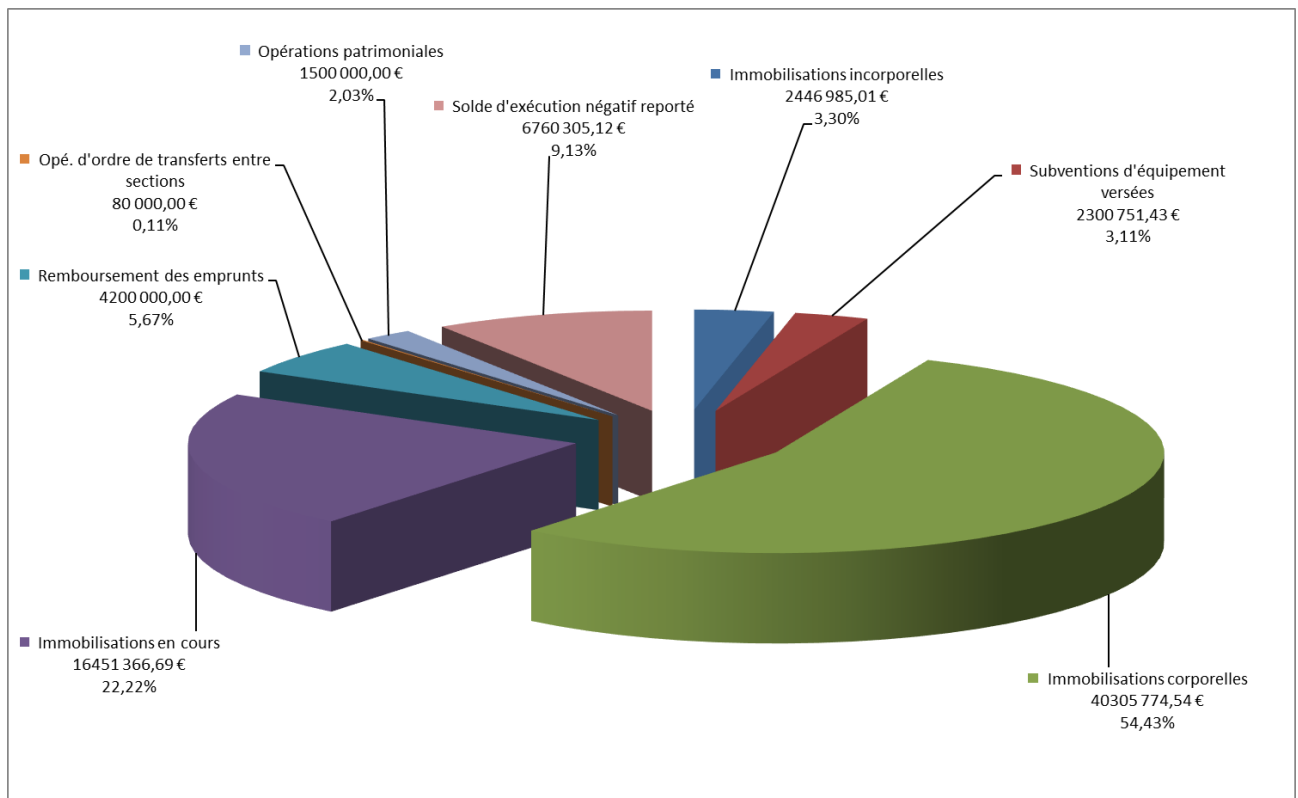
Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2024 est de 1 363 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2023 reporté en 2024.

IV. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023 avec report	BP 2024		Evolution	Répartition	
			Report	BP 2024 (hors report)			BP 2024 avec report
20	Immobilisations incorporelles	1 363 045,67 €	352 630,01 €	2 094 355,00 €	2 446 985,01 €	79,52%	3,30%
204	Subventions d'équipement versées	1 408 943,88 €	380 751,43 €	1 920 000,00 €	2 300 751,43 €	63,30%	3,11%
21	Immobilisations corporelles	23 049 790,39 €	10 061 921,29 €	30 243 853,25 €	40 305 774,54 €	74,86%	54,43%
23	Immobilisations en cours	32 587 453,58 €	8 556 710,69 €	7 894 656,00 €	16 451 366,69 €	-49,52%	22,22%
16	Remboursement des emprunts	5 020 632,14 €	0,00 €	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €	-16,35%	5,67%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	70 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	14,29%	0,11%
041	Opérations patrimoniales	1 700 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	-11,76%	2,03%
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	6 760 305,12 €	6 760 305,12 €		9,13%
TOTAL		65 199 865,66 €	19 352 013,42 €	54 693 169,37 €	74 045 182,79 €	13,57%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement (hors report)



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2024 (hors reports) sont de 2 094 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les études concernant les différents bâtiments administratifs (dont le futur siège) (906 K€),
- b) Les études en matière de transports (333 K€),
- c) Le Système d'Information Géographique (SIG) (69 K€),
- d) Les études concernant les bibliothèques (213 K€),
- e) Les logiciels et licences informatiques (130 K€),
- f) Logiciel et état des lieux patrimoine (160 K€),
- g) Les études en matière de voiries et parkings (103 K€),
- h) Les études liées à la mise en place de la vidéo protection (70 K€),

2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les subventions d'équipement versées inscrites au BP 2024 sont de 1 920 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les fonds de concours aux villes (1 180 K€),
- b) Les fonds de concours concernant le plan vélo (500 K€),
- c) Les subventions en matière d'habitat (150 K€),
- d) Les subventions aux particuliers pour l'achat d'un vélo (80 K€),
- e) Les subventions pour le fort de Cormeilles (10 K€).

3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2024 (hors reports) sont de 30 244 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) L'éclairage public (9 545 K€),
- b) Les voiries/réseaux et parkings (6 886 K€),
- c) La sécurité (2 820 K€),
- d) Les transports (2 770 K€),
- e) Les centres aquatiques (2 547 K€),
- f) Les acquisitions de terrains et immeubles (2 020 K€),
- g) Les espaces verts, environnement et berges de Seine (1 575 K€),
- h) La lecture publique (944 K€),
- i) Les ateliers locatifs (275 K€),
- j) Les aires d'accueil des gens du voyage (170 K€),
- k) Les bâtiments administratifs, informatique et charges diverses (692 K€).

4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2024 (hors reports) sont de 7 895 K€ et concernent la construction du futur centre aquatique à dimension olympique.

5. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2024 sont de 4 200 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le remboursement du capital de la dette (4 159 K€),
- b) Les dépôts et cautionnements (41 K€).

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 80 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

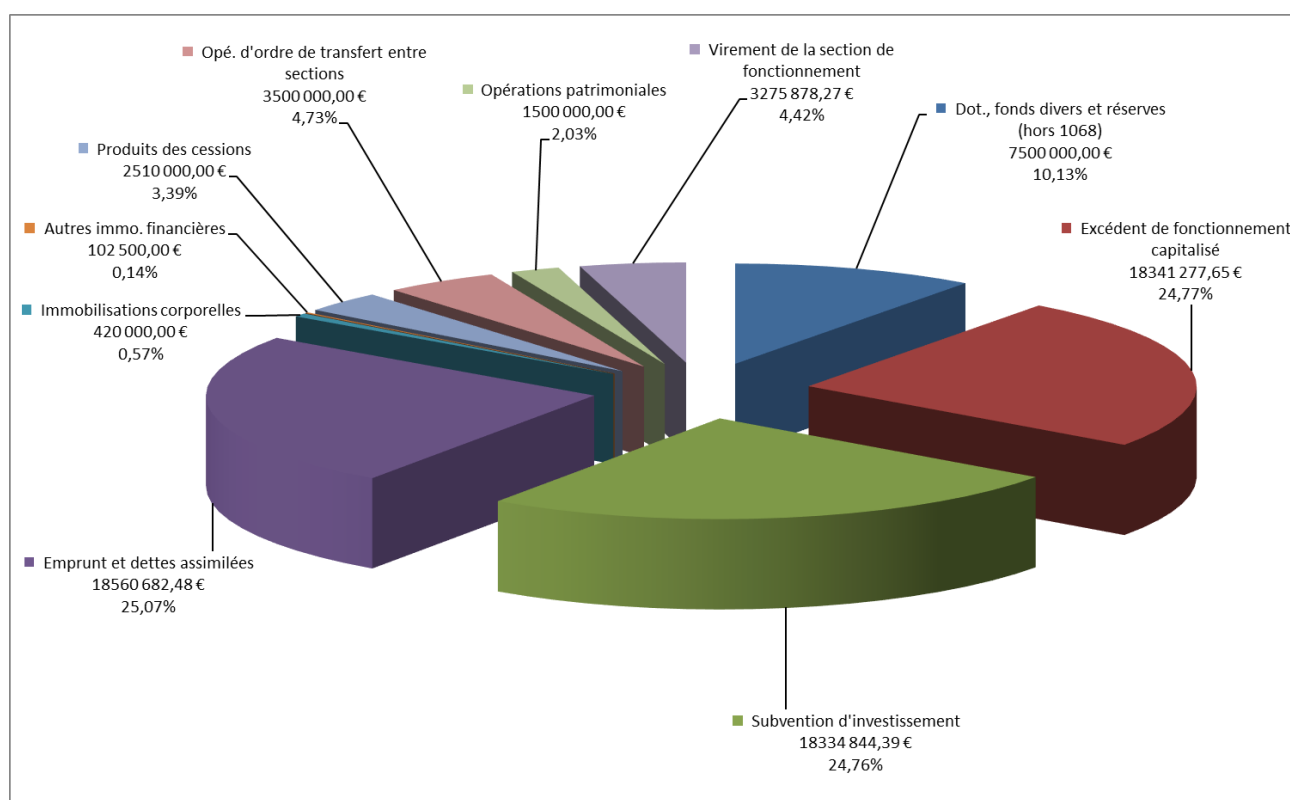
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2024 sont de 1 500 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

V. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023 avec report	BP 2024			Evolution	Répartition
			Report	BP 2024 (hors report)	BP 2024 avec report		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	7 300 000,00 €		7 500 000,00 €	7 500 000,00 €	2,74%	10,13%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 702 754,88 €		18 341 277,65 €	18 341 277,65 €	290,01%	24,77%
13	Subvention d'investissement	24 443 725,95 €	7 771 040,89 €	10 563 803,50 €	18 334 844,39 €	-24,99%	24,76%
16	Emprunt et dettes assimilées	6 059 591,57 €	0,00 €	18 560 682,48 €	18 560 682,48 €	206,30%	25,07%
21	Immobilisations corporelles	420 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00%	0,57%
27	Autres immo. financières	112 000,00 €	0,00 €	102 500,00 €	102 500,00 €	-8,48%	0,14%
024	Produits des cessions	1 515 000,00 €	0,00 €	2 510 000,00 €	2 510 000,00 €	65,68%	3,39%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 300 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	6,06%	4,73%
041	Opérations patrimoniales	1 700 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	-11,76%	2,03%
021	Virement de la section de fonctionnement	14 032 494,57 €	0,00 €	3 275 878,27 €	3 275 878,27 €	-76,66%	4,42%
001	Solde d'exécution positif reporté	1 614 298,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		65 199 865,66 €	7 771 040,89 €	66 274 141,90 €	74 045 182,79 €	13,57%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement (hors report)



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2024 sont de 7 500 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068)

Les excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au BP 2024 sont de 18 341 K€ et correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 en section d'investissement.

3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2024 (hors reports) sont de 10 564 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) Les subventions liées aux piscines (4 195 K€),
- b) Les subventions pour l'éclairage public (2 051 K€),
- c) Les subventions liées à la sécurité (1 607 K€) dont :
 - o La vidéo protection (1 574 K€),
 - o La police municipale mutualisée (33 K€).
- d) Les subventions en matière de transport (1 502 K€),
- e) Les subventions liées aux voiries (658 K€),
- f) Les subventions liées aux médiathèques (248 K€),
- g) Autres (303 K€).

4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2024 sont de 18 561 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- Les emprunts nouveaux (18 518 K€),
- Les cautions (43 K€).

5. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2024 sont de 420 K€ et correspondent à une déconsignation (opération blanche : montant identique inscrit en dépenses).

6. Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Les autres immobilisations financières inscrites au BP 2024 sont de 103 K€ et correspondent aux remboursements du fonds de résilience par les entreprises.

7. Produits des cessions (chapitre 024)

Les produits des cessions inscrits au BP 2024 sont de 2 510 K€.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 3 500 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

9. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2024 sont de 1 500 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

10. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2024 est de 3 276 K€ et correspond à l'autofinancement.